

**OFFRE DE FORMATION EN DROIT SOCIAL  
DU CABINET OGLETREE DEAKINS**  
2025-2026

## Ogletree Deakins | Avocats dédiés au droit social

### AVOCATS, PARTENAIRES DES EMPLOYEURS EN FRANCE

Un cabinet français, exclusivement dédié au droit social,  
en croissance rapide depuis 2017.  
Compétences d'excellence en droit français  
et une approche anglo-saxonne efficace et pragmatique.

**2017**

1 bureau en France  
2 associés  
6 avocats  
11 professionnels



**2025**

4 bureaux en France  
8 associés  
27 avocats  
41 professionnels

+449%  
Croissance du chiffre  
d'affaires en 8 ans



UNE RELATION À LONG TERME AVEC NOS CLIENTS

**56%**  
femmes

**44%**  
hommes

**+150**  
publications  
par an

**TOP**  
**3**  
cabinets  
français  
en droit social\*

**+50**  
formations  
par an

**18**  
domaines  
d'expertise  
en droit social

### PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ : EN FRANCE ET DANS LE MONDE

**Paris**  
**Lyon**  
**Nantes**  
**Bordeaux**

**+1050** Avocats dans le monde

**60** Bureaux dans le monde

**83** Pays avec des cabinets  
partenaires récurrents

\*Palmarès du Droit Paris 2024 et 2023 en Relations individuelles et collectives





Associés

Of Counsel

Jean-Marc  
Albiol

Cécile  
Martin

Nicolas  
Peixoto

Stéphane  
Bloch

Karin  
Dulac

Alexandre  
Abitbol

Nicole  
Goulard

Paul  
Clair

Pascale  
Ernst

Anne-Sophie  
Cepoi-Demouzon

Aurélien  
Lemettre

Alexis  
Borestel

Marie  
Paulin



Collaborateurs

Thibaud  
Lauxerois

Bérengère  
Lubineau

Jérôme  
Verneret

Caroline  
Donetti

Rafael  
Dezelee  
de Laboulaye  
Roque

Eric  
de Laboulaye

Myriam  
Mehidi

Hassan  
Ahtouch

Amélie  
Fiamma

Clément  
Dagorn

Audrey  
Seviran

Yacine  
Hachemi

Rudy  
Rabelle

Perle  
Berthelot



Collaborateurs

**Hasna Nait Hammou**  
**Timothée de Prudhomme**

En attente de prestation de serment

Les CV et publications des avocats formateurs sont accessibles en ligne en cliquant sur leur nom.



**Nicolas Peixoto**  
Avocat Associé  
Réfèrent Formation

- Nicolas supervise la conception et la mise en œuvre les programmes de formation, afin de répondre aux besoins spécifiques de nos clients.
- Il coordonne la planification des formations et met en adéquation les besoins en formations des clients avec les compétences et expériences de nos avocats formateurs.
- Il assure un suivi rigoureux des actions de formation, mesurant leur efficacité et proposant des ajustements pour répondre aux évolutions constantes du droit social et des problématiques rencontrées par nos clients sur le terrain.



**Valérie Faure**  
Secrétaire générale  
Réfèrent handicap

- Valérie s'assure de l'accessibilité des locaux où se déroulent les formations (lorsque celles-ci ne se déroulent pas chez le client) pour les personnes en situation de handicap.
- Elle s'assure que les dispositifs d'accueil et d'accompagnement adaptés aux besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap et que les aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation sont mis en place.
- Elle s'assure également du respect des règles de sécurité, notamment pour les personnes en situation de handicap, lors des formations au sein du cabinet Ogletree Deakins.



**Ludivine Pirault**  
Coordinatrice  
Formation

- Ludivine est chargée de coordonner le service Formation et d'organiser le suivi administratif des formations dispensées.
- Elle supervise la pédagogie des formations et l'adaptation des contenus aux besoins spécifiques de nos clients.
- Elle veille à l'actualisation du catalogue de formation et s'assure de la conformité des enseignements dispensés au regard de la certification Qualiopi.



**Cindy A.**  
Assistante formation

- Cindy assiste l'équipe du service Formation sur l'ensemble des tâches administratives.
- Elle prépare les documents de formations et en assure le suivi.

## Nos services annexes

### Communication & BD



**Carine Torossian**  
Responsable communication & BD  
**Gustavo Radas**  
Chargé de communication

### IT Sécurité



**Brandon Soorah**  
Responsable  
IT Sécurité

### Accueil & administration



**Marie-Cécile Sicard**  
Assistante  
polyvalente

### Facturation



**Madani Tahri**  
Responsable facturation

Nos formations sont **élaborées pour répondre aux besoins spécifiques et aux problématiques de droit social rencontrés par nos clients**. Par ailleurs, si vous souhaitez une adaptation complète du contenu de nos formations à la situation de votre entreprise, nous pouvons réaliser **des formations sur mesure**. Pour ce faire, merci de prendre attache avec notre Responsable pédagogique.

Nos avocats formateurs peuvent intervenir dans vos locaux **partout en France**. Toutes nos offres de formations sont également **proposées en distanciel ou en accès hybride**.

En tant que cabinet dédié au droit social, nous accompagnons nos clients sur l'ensemble des problématiques de la relation de travail, dans ses composantes individuelles et collectives :



Restructurations  
et transferts  
de personnel



Gestion de la  
relation individuelle



Relations  
collectives



Santé et sécurité  
au travail



Contentieux social  
et discrimination



Opérations  
corporate



RGPD et gestion  
des données  
personnelles



RSE et diversité



Compliance  
sociale



Mobilité  
internationale



Rémunération,  
statuts des dirigeants



Sécurité sociale,  
contrôle URSSAF



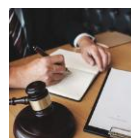
Retraite et  
prévoyance



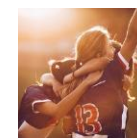
Actionnariat,  
épargne salariale



Droit social  
du secteur public



Droit pénal social



Droit social  
et fiscal du sport



Formation

Le Cabinet attache une importance toute particulière à la **formation des professionnels**, notamment au sein des entités qu'il conseille. Organisme formateur depuis 2019, **le cabinet Ogletree Deakins a été certifié Qualiopi en janvier 2024.**

- Nos thématiques de formations s'appuient sur **l'expérience reconnue de nos avocats, qui conseillent et accompagnent au quotidien les employeurs**. Nos formations sont élaborées de manière à **répondre aux besoins de nos clients** et leur permettre de **connaître les bonnes pratiques** à mettre en œuvre face aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.
- Chaque formation est interactive et **peut être adaptée sur mesure** en tenant compte des spécificités de l'entreprise. Elles permettent d'échanger entre professionnels (avocats et employeurs) sur les retours d'expérience et ainsi proposer des solutions opérationnelles sur le « terrain » adaptées à la situation de l'entreprise.
- Toutes les formations Ogletree Deakins sont destinées à un public professionnel confronté aux questions de droit social : DRH / RRH, dirigeants, managers, juristes, spécialistes de la paie, Compensation & Benefits.
- Les prérequis et objectifs des formations sont précisés sur chaque programme de formation.

Nos formations sont destinées aux professionnels :



Dirigeants



DRH/RRH, Directeurs  
& Responsables  
des relations sociales



Juristes,  
Managers

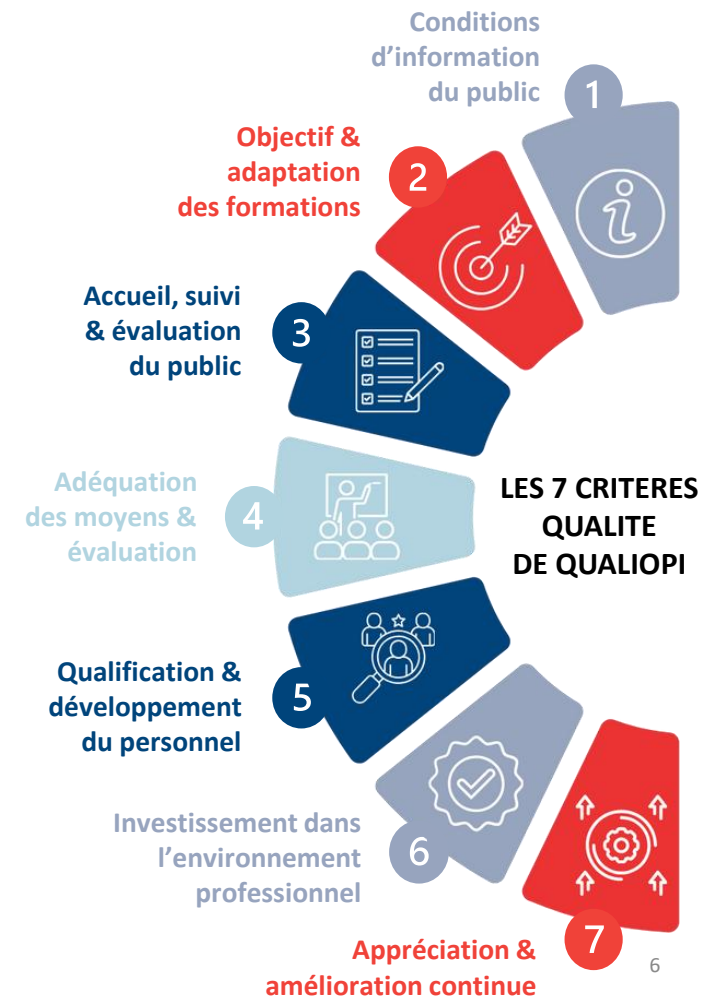


Spécialistes de la paie,  
Compensation & Benefits

**Qualiopi**  
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Actions de formation**



## Comment se déroule une formation ?

- Toutes les formations proposées dans notre catalogue peuvent être réalisées inter-entreprise mais également **intra-entreprise**.
- **Elles peuvent être adaptées à la situation spécifique de votre entreprise et son contexte en droit social** afin de vous proposer un contenu sur-mesure.
- Toutes nos formations peuvent être dispensées indifféremment **en français ou en anglais**.
- **Un support de formation** complet est systématiquement remis aux candidats en séance
- Un questionnaire est soumis aux participants en début et fin de formation afin de **permettre l'évaluation des compétences**.

## Qui sont nos formateurs ?

- **Les formations sont animées par les avocats du cabinet Ogletree Deakins.**
- Le cabinet Ogletree Deakins est **très attaché à la formation continue des avocats, et donc des formateurs** :
  - chaque semaine, une réunion est organisée lors de laquelle les avocats évoquent notamment les problématiques « terrain » rencontrées et débriefent sur les questionnements juridiques émergeant des dossiers et les dernières décisions de justice,
  - chaque mois, les avocats assistent à une séance d'actualité de deux heures dispensées par une équipe de Professeurs des Universités Paris I et Paris II, qui couvre l'actualité législative en droit social et les actualités jurisprudentielles.

## Où se déroulent nos formations ?

- Les formations peuvent être réalisées en distanciel (via Teams) ou en présentiel, en intra ou en inter-entreprise.
- Elles peuvent donc être dispensées sur site – au sein de votre entreprise - ou au sein de notre bureau parisien, sis 58 rue La Boétie 75008 Paris, dans une salle spécifiquement mise à la disposition du cabinet Ogletree Deakins.
- Pour les modalités précises d'accès aux formations, merci de nous consulter.

## Combien de participants peuvent suivre la formation ?

- Pour les formations inter-entreprises, un minimum de 10 participants est demandé.
- Pour les formations en distanciel, le nombre de participants est illimité.

Les classements français, européens et internationaux les plus prestigieux distinguent régulièrement **Ogletree Deakins** parmi les meilleurs cabinets en France dans la catégorie droit du travail / droit social.



## Ogletree Deakins récompensé à l'échelle européenne

Les cabinets français, anglais et allemands d'Ogletree Deakins ont été distingués "highly commended" (félicitations du jury) dans la catégorie "European Law Firm of the Year", décerné dans le cadre des IEL Awards 2024 récompensant les meilleures cabinets en matière de droit du travail dans le monde.

Ogletree Deakins est référencé dans le guide IEL Elite 2024 - International Employment Lawyer qui distingue les meilleures équipes à travers le monde qui, au cours des 12 derniers mois, ont impressionné par leurs performances en tant que **partenaires importants des plus grands employeurs du monde**.

Nos avocats sont distingués individuellement pour leur expertise reconnue en droit social.



Ogletree Deakins a remporté le **Trophée d'Or 2023 en France** comme « Meilleures équipes spécialisées - Réorganisations Sociales » lors de la cérémonie de remise des prix du Sommet du Droit, succédant à Flichy Grangé Avocats.



Ogletree Deakins a été primé au « Palmarès du Droit Paris 2024 », classé parmi les 3 meilleurs cabinets d'avocats français dans la catégorie "**Droit social - relations individuelles du travail**" après avoir été également lauréat en 2023 dans la catégorie "**Droit social - relations collectives du travail**".



## L'excellence dans 5 catégories en droit social du guide 2024 de Décideurs :

- Restructurations, plans sociaux et contentieux associés - *Excellent*
- Négociations collectives et relations sociales - *Excellent*
- Compliance sociale - *Excellent*
- Contentieux individuel à risques - *Excellent*
- Protection sociale complémentaire- *Excellent*

Noté 4 étoiles en **Restructuring - PSE et contentieux collectifs afférents 2024**

RECOMMENDED LAWYER



“

Le cabinet Ogletree Deakins, expert en droit social, représente certaines des institutions et des organismes publics les plus importants du pays et constitue l'interlocuteur clé pour les dossiers stratégiques à fort enjeu.

“

Connaissance approfondie, haute technicité, grande réactivité, disponibilité, vision globale des sujets, capacité à se projeter dans l'univers du client.

## Tarifs :

- Tous nos tarifs sont mentionnés hors taxes et sont soumis à une TVA de 20%,
- La facturation est établie à réception de la convention de formation et des conditions générales de vente (CGV) signées.
- Vous pouvez accéder directement aux documents suivants en cliquant sur ces liens hypertextes :
  - [Notre règlement intérieur](#)
  - [Nos conditions générales de vente \(CGV\)](#)
  - [Certificat Qualiopi du cabinet Ogletree Deakins](#)

## Demandes spécifiques et accessibilité :

- Pour l'ensemble des questions relatives à l'accessibilité et à l'adaptation de nos contenus de formations aux personnes en situation de handicap, merci de prendre attache avec notre service Formation préalablement à la séance afin de nous permettre de mettre en œuvre les conditions d'accueil et d'organisation adéquates :
  - **Référente Handicap** : Valérie Faure – Tél. 01.86.26.27.31 – [valerie.faure@ogletree.com](mailto:valerie.faure@ogletree.com)
  - **Coordinatrice formation** : Ludivine Pirault – Tél. 01.86.26.27.26 – [ludivine.pirault@ogletree.com](mailto:ludivine.pirault@ogletree.com)
- Vous pouvez accéder directement aux informations relatives aux dispositions spécifiques liées à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap sur ce lien :
  - [Informations relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap](#)

# 43

Formations et interventions dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2024

55 formations & interventions en 2023

# 2122

Heures de formation suivies par les participants aux interventions et formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2024

1803 heures en 2023

# 1227

Participants aux interventions et formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2024

982 participants en 2023

# 4,77/5

Note moyenne de satisfaction des participants aux formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins en 2024

Note moyenne de 4,5/5 en 2023



## Bonnes pratiques RH

- Le droit du travail en France (option : DROM-COM)
- Les relations individuelles du travail
- Les relations collectives du travail
- La mise en place du télétravail
- Les congés payés et les arrêts maladie
- Evaluer et développer les talents



## Restructurations d'entreprises

- Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé
- Les mécanismes de licenciement pour motif économique
- Le PSE : notions, étapes et mise en œuvre
- La rupture conventionnelle collective
- Les alternatives au PSE dans les restructurations d'entreprises



## Dialogue social & IRP

- Le Comité Social et Economique
- Le Comité de groupe et la négociation de groupe
- Les consultations des CSE dans les opérations corporate
- Les enjeux de la négociation sur la classification
- Les enjeux de la négociation dans la fonction publique



## Santé, sécurité au travail & prévention des risques

- Santé, sécurité, responsabilité de l'employeur : panorama des dernières décisions de justice
- Gérer l'inaptitude du salarié
- Les risques psychosociaux et la santé au travail : enjeux et responsabilités



## Gestion des enquêtes internes

- Préparer une enquête interne en entreprise
- Conduire une enquête interne en entreprise
- Mener une enquête interne en cas de signalement d'une situation de harcèlement
- Le lanceur d'alerte



## Inclusion, égalité, diversité

- La non-discrimination à l'embauche
- La transparence des rémunérations sous l'angle de la nouvelle Directive européenne
- La mise en place de l'index égalité femmes/hommes
- L'égalité professionnelle dans les organes de direction



## Mobilité internationale

- La mobilité internationale Outbound - Principes pratiques
- Le télétravail international
- Mobilité internationale & fiscalité
- Le détachement d'un salarié étranger en France



## Rémunération et avantages

- Les indemnités de rupture et la rémunération des dirigeants
- La loi sur le partage de la valeur
- La participation en entreprise



## Protection sociale et retraite

- La protection sociale d'entreprise
- Restructurations et sort de la complémentaire
- Le système de retraite en France
- La réforme des retraites et ses impacts sur la gestion des fins de carrières en entreprise



## Protection des données personnelles RH

- Le RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des RH
- Protéger les données personnelles des salariés



## Contentieux & droit pénal du travail

- Le contentieux du licenciement
- La responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants en matière sociale
- Arrêts de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 : quelles conséquences sur le droit à la preuve ?



**Toutes nos formations peuvent être adaptées et dispensées en anglais.**



## **Les bonnes pratiques RH**

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principaux points de Droit du travail applicable en France
- Comprendre les étapes préalables à l'embauche et les identifier les documents à remettre au salarié lors de son embauche
- Identifier les principales règles relatives à la durée du travail, aux congés et jours fériés.
- Comprendre les mécanismes d'accident du travail et de maladie professionnelle
- Connaître les différents modes de rupture de contrat de travail
- Identifier les mécanismes des régimes sociaux (régime général, régimes de retraite, assurance chômage)
- Maîtriser les conditions de détachement et les formalités à accomplir

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Recrutement et contrat de travail
- II. Période d'essai
- III. Durée du travail

### Pause

- IV. Congés et jours fériés
- V. Maladie et accident du travail

### Déjeuner

- V. Rupture du contrat de travail
- VI. Régimes sociaux
- VII. Détachement d'un salarié étranger en France

### Questions / Réponses

**Option :** Le droit du travail dans un DROM-COM (en fonction du besoin exprimé)



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

## Les bonnes pratiques RH

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Savoir reconnaître la sanction à mettre en place dans le cadre d'un dossier disciplinaire et maîtriser les étapes de la procédure disciplinaire,
- Identifier l'insuffisance professionnelle et maîtriser les étapes du licenciement pour insuffisance professionnelle,
- Comprendre les dispositifs de rupture conventionnelle et de transaction et en maîtriser la procédure
- Savoir gérer l'inaptitude et maîtriser les étapes du licenciement pour inaptitude
- Savoir reconnaître les éléments relevant de la modification du contrat de travail et maîtriser le formalisme de la modification de contrat de travail et les risques en cas d'irrégularité
- Identifier les salariés protégés et l'étendue de leur protection et maîtriser les étapes du licenciement d'un salarié protégé.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Dossier disciplinaire et procédure disciplinaire

- La sanction disciplinaire & la procédure disciplinaire

#### II. Insuffisance professionnelle

- L'insuffisance & le licenciement pour insuffisance

### Pause

#### III. Rupture conventionnelle et transaction

#### IV. L'inaptitude

- Le constat de l'inaptitude, le reclassement et le licenciement pour inaptitude

### Déjeuner

#### V. Modification du contrat de travail et changement des conditions de travail

#### VI. Salariés protégés

- Identifier les salariés protégés et leur protection
- Savoir gérer le licenciement des salariés élus

### Questions / Réponses

*Avec Livret dédié aux cas pratiques*



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

## Les bonnes pratiques RH

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes instances représentatives du personnel,
- Maîtriser le formalisme de l'ordre du jour et de la convention pour chaque instance,
- Comprendre les modalités de consultation de la CSSCT
- Connaître les modalités d'information et de consultation des instances
- Connaître les bonnes pratiques lors de la tenue des réunions des instances
- Comprendre comment s'organise le vote et qui est habilité à voter

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Ordre du jour et convocation

- L'ordre du jour
- Intervention de la CSSCT
- Les réclamations individuelles,
- La convocation

#### II. Tenue des réunions

- Les participants,
- L'enregistrement,
- Le rôle de « police »,
- L'organisation des échanges,

#### Pause

- La BDESE,
- La désignation de l'expert,

#### III. Le vote

- Le vote des décisions et résolutions du CSE.

### Questions / Réponses

Chaque partie du programme est illustrée de cas pratiques.



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Les bonnes pratiques RH

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les dispositions légales entourant le télétravail, en mettant l'accent sur les droits et les devoirs des employeurs et des employés conformément au droit du travail.
- Développer les compétences nécessaires pour appliquer les règles juridiques liées au télétravail dans des scénarios concrets, en tenant compte des contrats de travail, de la protection sociale et des implications en matière de santé et sécurité au travail.
- Apprendre à gérer les aspects relationnels du télétravail en conformité avec le droit du travail, en abordant les questions de contrôle de la performance, de la vie privée, et en favorisant un dialogue ouvert pour prévenir les conflits potentiels.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Rappels sur les modalités de mise en place du télétravail
- II. Les conséquences du télétravail sur la relation de travail
- III. L'obligation de santé et de sécurité de l'employeur

### Pause

- IV. Actualité jurisprudentielle

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Les bonnes pratiques RH

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le contexte juridique et les dispositions du droit français et du droit de l'Union Européenne en matière d'arrêt maladie et congés payés avant la réforme
- Comprendre les nouvelles règles applicables fixées par la loi du 22 avril 2024 et leur mise en application
- Savoir mettre en application ces nouvelles mesures en matière de paie

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### Cas Pratiques

#### Contexte

- I. Avant la réforme : les sources historiques de la divergence
  - A. *Les dispositions du droit de l'Union Européenne*
  - B. *Les dispositions du droit français*
- II. La réforme : un compromis entre mise en conformité et sécurité juridique
  - A. *Nouvelles règles applicables*
  - B. *Application de la loi dans le temps et délai de prescription*

#### Pause

- III. Après la réforme : comment gérer en paie?
  - A. *Principes*
  - B. *Exemples d'application en paie*

#### Cas Pratiques



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

## Les bonnes pratiques RH

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Appréhender les enjeux de l'entretien professionnel
- Connaître les dispositifs d'accès à la formation professionnelle
- Comprendre les mécanismes liés à la mobilité en entreprise et en maîtriser les enjeux

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Evaluer ses talents par l'entretien professionnel
- II. Développer ses talents par la formation professionnelle
  - A. Plan de développement des compétences
  - B. Bilan de compétences
  - C. Conseil en évolution professionnelle (CEP)
  - D. Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)
  - E. Projet de transition professionnelle (PTP)
  - F. Compte personnel de formation (CPF)

### Pause

- III. Développer ses talents par la mobilité

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

## Les bonnes pratiques RH

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



# Les restructurations d'entreprise

## Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur les outils à disposition afin d'anticiper les changements organisationnels et en limiter les impacts sociaux.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Envisager les solutions alternatives à la rupture « contrainte » des contrats de travail

- Préserver l'emploi en aménagement la relation de travail (GEPP, APC, accord d'aménagement du temps de travail)
- Rompre la relation de travail sur la base du volontariat sans départ contraint (RCC, schémas)

### Pause

#### II. Préparer et mettre en œuvre la rupture

- Traiter la consultation sur les orientations stratégiques

### Déjeuner

- Le licenciement pour motif économique (cause économique, PDV, reclassement, procédure, sanction ...)

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

## Les restructurations d'entreprises

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les spécificités des dispositifs de « petit licenciement collectif », plan de sauvegarde de l'emploi et rupture conventionnelle collective
- Maîtriser les étapes de la mise en œuvre d'un licenciement collectif pour motif économique :
  - de 2 à 9 salariés,
  - de 10 salariés et plus.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Définitions & comparatif : petit licenciement collectif, PSE, RCC
- II. Focus sur la procédure de licenciement de 2 à 9 salariés pour motif économique

### Pause

- III. Focus sur la procédure de plan de sauvegarde de l'emploi (licenciement de 10 salariés et plus)
- IV. Etapes communes aux deux procédures

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Les restructurations d'entreprises

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les notions importantes relatives à la mise en place d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE),
- Identifier les différentes étapes de la mise en œuvre d'un PSE,
- Comprendre en quoi consiste un PSE
- Identifier le contenu d'un PSE et les modalités de mise en œuvre

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Définition de quelques mots clés
- II. Quelles sont les grandes étapes procédurales préalables à toute mise en œuvre d'un PSE ?

### Pause

- III. En quoi consiste le PSE ?
- IV. Comment le projet serait-il mis en œuvre ?

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Les restructurations d'entreprises

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les cadres légaux régissant la rupture conventionnelle collective, en mettant en avant les dispositions légales, les critères d'application, et les procédures à suivre. Examiner les obligations des parties prenantes, les consultations nécessaires, et les étapes clés du processus.
- Savoir gérer le processus de rupture conventionnelle collective, y compris la planification, la communication avec les représentants du personnel, la négociation des modalités, et la mise en œuvre.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Etude de l'accord portant RCC
  - Elaboration de l'accord portant RCC
  - Contenu de l'accord portant RCC et procédure de contrôle de l'administration
  - Contentieux de l'accord portant RCC

### Pause

- II. Etude des différents types d'accord portant RCC envisageables
  - Accord de restructuration « tiède »
  - Accord de restructuration « à froid »

### Déjeuner

- Accord de restructuration mixte
- Accord de restructuration à plusieurs étapes

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

## Les restructurations d'entreprises

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les spécificités des dispositifs de GEPP, RCC & PSE
- Maîtriser le dispositif de GEPP et sa mise en œuvre
- Maîtriser les étapes de la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle collective
- Identifier les mesures d'impact environnemental à prendre en compte lors d'une réorganisation

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Définitions et comparatifs : GEPP, RCC & PSE
- II. Mettre en œuvre la GEPP en entreprise

### Pause

- III. Mettre en œuvre un Rupture conventionnelle collective
- IV. Les mesures d'impact environnemental lors des réorganisations sociétales

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Les restructurations d'entreprises

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



## Dialogue social et institutions représentatives du personnel

## Objectifs pédagogiques

- Compréhension du rôle et des responsabilités du CSE : acquérir une compréhension approfondie du rôle, des missions et des responsabilités du Comité Social et Économique dans l'entreprise, en mettant en évidence ses fonctions consultatives, informatives, et ses prérogatives en matière sociale et économique.
- Développer les compétences nécessaires pour comprendre les modalités de fonctionnement du CSE, y compris la fréquence des réunions, les règles de consultation, les droits d'alerte, et les mécanismes de prise de décision au sein du comité.
- Apprendre à promouvoir une communication constructive au sein du CSE, ainsi qu'entre le CSE, la direction et les salariés. Développer des compétences pour favoriser la collaboration et la résolution de problèmes au sein de l'instance.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Création du CSE
- II. Mise en place

### Pause

- III. Composition
- IV. Fonctionnement

### Déjeuner

- V. Attributions
- VI. Négociation collective

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

## Dialogue social et IRP

**Public** : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis** : public professionnel

**Niveau d'expertise** : Expert

**Modalités d'accès à la formation** : merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal entourant le comité de groupe, en mettant en lumière ses missions, ses prérogatives, et son rôle dans la coordination des informations et des consultations au niveau du groupe.
- Gérer de manière efficace les processus d'information et de consultation au sein du comité de groupe, en mettant l'accent sur la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations pertinentes, ainsi que sur la conduite de négociations stratégiques pour les salariés du groupe.

### Programme de formation

#### Présentation – Recueil des besoins

##### I. Comité de groupe

- Configuration de groupe
- Mise en place du comité de groupe
- Composition du comité de groupe
- Organisation du comité de groupe

##### Pause

##### II. Négociation de groupe

- Parties à la négociation
- Représentativité au niveau du groupe
- Modalités de la négociation de groupe
- Notification, dépôt, durée et suivi de l'accord

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Dialogue social et IRP

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique des consultations du CSE dans les opérations corporate
- Identifier les consultations du CSE dans les opérations corporate, à l'exclusion des opérations de réorganisation impliquant les licenciements économiques
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Le cadre juridique des consultations du CSE dans les opérations corporate

- L'article L. 2312-8 du Code du travail
- Rappel des règles générales pour la mise en œuvre des consultations

#### Pause

#### II. Procédures d'information-consultation des CSE

- Opérations de modification juridique de l'entreprise
- Opérations de concentration
- Offre publique d'achat (OPA)
- Articulation des consultations à différents niveaux

#### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Dialogue social et IRP

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différents impacts de la classification sur les droits des salariés au regard de la rémunération, l'évolution professionnelle, la durée du travail, le droit à prévoyance complémentaire, la rupture du contrat de travail
- Maîtriser les étapes et travaux préalables à la mise en place d'une nouvelle classification
- Définir un cadre méthodologique de négociation et proposer des orientations pour une nouvelle classification

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Impacts de la classification sur les droits des salariés

- Impact sur la rémunération
- Outil d'évolution professionnelle
- Incidence sur la durée du travail
- Élément pris en compte pour déterminer les droits à prévoyance complémentaire
- Impact sur la rupture du contrat de travail

### Pause

#### II. Recommandations sur les travaux préalables à la mise en place d'une nouvelle classification

- Faire un diagnostic de l'existant
- Déterminer les objectifs de la mise en place de la classification
- Méthodes de classifications envisageables
- Détermination du nombre de niveaux de classification et des règles d'évolution

#### III. Recommandations pour mener la procédure de négociation

- Fixer le cadre méthodologique de la négociation
- Proposer les orientations de la nouvelle classification

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Dialogue social et IRP

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le contexte juridique de la négociation collective dans la fonction publique
- Identifier les enjeux de l'ordonnance du 17 février 2021

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. La négociation collective dans la fonction publique - Mise en perspective

- L'âge d'or de la négociation collective en droit du travail
- L'âge de raison de la négociation collective dans le droit de la fonction publique

#### II. L'ordonnance du 17 février 2021 : les points clefs

- Force normative des accords collectifs
- Niveau de négociation des accords
- Champ de la négociation collective
- Encadrement des négociations par des accords-cadres
- Initiative de la négociation
- Les organisations syndicales pouvant participer à la négociation
- Validité des accords

### Pause

#### III. Les interrogations qui subsistent

#### IV. Prospective : Vers une « travaillisation » du droit de la fonction publique ?

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Dialogue social et IRP

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Santé, sécurité au travail et prévention des risques



## Objectifs pédagogiques

- Obtenir un panorama des dernières décisions justice en matière de santé, sécurité au travail (harcèlement moral et sexuel, arrêts de travail pour maladie & congés payés, réparation des AT/MP au regard de l'ANI du 15 mai 2023, télétravail & accident du travail, préjudice d'anxiété, contrôle de l'inspection du travail, RPS & obligation de sécurité de résultat)

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Harcèlement moral : le salarié n'a plus besoin de qualifier les faits dénoncés
- II. Harcèlement moral : le salarié dont le licenciement a été annulé peut cumuler les dommages-intérêts
- III. Le respect de l'obligation de sécurité en cas de harcèlement sexuel : nouvel exemple
- IV. Tout arrêt de travail pour maladie ou accident ouvre droit à congés payés
- V. Vers une amélioration de la réparation des AT/MP (ANI 15 mai 2023)

### Pause

- VI. Télétravail : quand l'accident survenu à un télétravailleur n'est pas reconnu comme un accident du travail
- VII. Préjudice d'anxiété : l'indemnisation des salariés éligibles à l'ACAATA est de droit
- VIII. Les nouveautés en matière de contrôle de l'inspection du travail
- IX. RPS et obligation de sécurité de résultat : les derniers arrêts

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Santé, sécurité au travail et prévention des risques

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal régissant l'incapacité du salarié, en mettant l'accent sur les critères d'incapacité, les obligations légales de l'employeur en matière de reclassement, les procédures de constat d'incapacité, et les droits du salarié.
- Gérer efficacement les situations d'incapacité, y compris la communication avec le salarié, la mise en place des examens médicaux, la recherche de solutions de reclassement, et la prise de décisions conformes à la réglementation en vigueur.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

1. Propos liminaires sur la distinction entre l'incapacité professionnelle et non-professionnelle
2. Le constat de l'incapacité : Médecin du travail ? Médecin traitant ? Médecin-conseil ?
3. Le principe de maintien de l'emploi : la recherche de reclassement
4. La procédure de contestation de l'avis d'incapacité
5. La rupture du contrat de travail du salarié inapte
6. Incapacité et AT/MP : quelle conciliation ?
7. L'incapacité en pratique

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Santé, sécurité au travail et prévention des risques

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la définition des risques psychosociaux (RPS) et son cadre juridique
- Identifier, traiter et réparer les risques psychosociaux en entreprise
- S'inspirer de projets impactant les conditions de travail et l'emploi
- Appréhender les évolutions législatives et conventionnelles attendues en matière de RPS

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Présentation des notions

- Définition des RPS
- Cadre juridique
- Quelques chiffres

#### II. Les RPS dans la vie habituelle d'une entreprise

- La prévention des RPS
- Le traitement des RPS
- La réparation des RPS

### Pause

#### III. Les RPS dans les projets spécifiques menés par les entreprises

- Les projets impactant les conditions de travail
- Les projets impactant l'emploi

#### IV. Les évolutions attendues en matière de RPS

- Evolutions législatives
- Evolutions conventionnelles

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Santé, sécurité au travail et prévention des risques

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



# Gestion des enquêtes internes

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre la définition d'une enquête interne et ses enjeux
- Etre en capacité de mettre en adéquation les politiques de l'entreprise au regard des différents textes encadrant les enquêtes internes
- Comprendre la nécessité de formation des enquêteurs, les principes de l'enquête et le rôle du CSE

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

Introduction - définitions & enjeux

I. La mise en adéquation des politiques de l'entreprise

- Le cadre juridique: le Code du travail
- Le cadre juridique: dispositifs communs
- Le cadre juridique: la jurisprudence
- Le cadre culturel: le rôle de l'éthique
- RGPD: la place des données personnelles
- La communication interne

### Pause

II. La nécessaire formation des enquêteurs

- Le choix des enquêteurs
- Les grands principes de l'enquête
- Anticiper le rôle du CSE

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Gestion des enquêtes internes

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes étapes de la conduite d'une enquête interne
- Connaître le cadre légal encadrant les enquêtes internes et leurs conditions de mise en œuvre
- Être en capacité de mettre en œuvre les bonnes pratiques lors des différentes étapes d'une enquête interne : lancement, préparation, exécution, finalisation, sanction

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

Introduction - Conduire une enquête interne : les différentes étapes

Etape 1 : Le lancement de l'alerte au sein de l'entreprise

Etape 2 : La préparation de l'enquête

### Pause

Etape 3 : L'exécution de l'enquête (auditions et investigations)

Etape 4 : La finalisation de l'enquête

Etape 5 : Les sanctions suivant l'enquête

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Gestion des enquêtes internes

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Développer une compréhension approfondie du rôle des lanceurs d'alertes, y compris la connaissance de son statut protecteur.
- Acquérir des compétences pratiques liées à la détection, la documentation, et la communication responsable des informations sensibles, en mettant l'accent sur l'évaluation des risques et la protection de l'identité des lanceurs d'alertes.
- Savoir réagir efficacement à une alerte

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?
- II. Qu'est-ce qu'une alerte ?
- III. Comment formuler une alerte ?
- IV. Comment réagir lorsqu'on est destinataire d'un signalement ?
- V. Comment réagir lorsqu'on est visé par une alerte ?
- VI. Comment est protégé le lanceur d'alerte ?
- VII. Propos conclusifs

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Gestion des enquêtes internes

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Prévenir le harcèlement : identifier les situations à risque, mettre en place des mesures préventives
- Gérer les situations de harcèlement : réagir, accompagner, faire cesser et sanctionner
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles relatives aux lanceurs d'alertes

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Identification des situations
- II. L'importance générale de la notion de respect au travail
- III. Déterminer la nature de la souffrance relationnelle
- IV. La prévention des situations de harcèlement

### Pause

- V. L'accompagnement en cas de situation de harcèlement
- VI. La protection des victimes de harcèlement
- VII. Les sanctions contre les harceleurs

## Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree Deakins – 58 bis rue La Boétie 75008 Paris – Tél. : 01 86 26 27 42 – [formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com) – [www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)

SIRET n° 827 754 987 00036 - N° TVA intracommunautaire : FR80827754987

N° agrément formateur : 11755672575 – Certificat Qualiopi n°F2706-1-I du 5 janvier 2024

## Gestion des enquêtes internes

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



# Inclusion, égalité, diversité

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la discrimination à l'embauche
- Maîtriser le cadre juridique de la discrimination
- Connaître les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'un processus de recrutement
- Construire un processus de recrutement de manière objective
- Savoir respecter les dispositions du RGPD sur la conservation des données

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

Introduction : les enjeux de la discrimination à l'embauche

#### I. Le cadre juridique de la discrimination

- Les 26 critères de discrimination
- Les recours et charges de la preuve
- Les acteurs et leurs pouvoirs en cas de recours
- Les sanctions encourues
- Panorama jurisprudentiel en matière de discrimination à l'embauche

#### Pause

#### II. Respecter la réglementation sur la non-discrimination à chaque étape du processus de recrutement

- Lors de la rédaction de l'annonce
- Lors de la présélection des candidats/CV
- Lors de l'entretien
- Lors des évaluations
- Dans les outils de suivi candidats

#### III. Savoir justifier son choix de manière objective

- Rédiger un compte-rendu soigné non sujet à interprétation
- Justifier son refus sur des éléments objectifs

#### IV. Respecter le RGPD sur la conservation des données

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Inclusion, égalité, diversité

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le contexte ayant conduit à la mise en place de la Directive
- Maîtriser les règles de parité au sein des Conseils d'administration, Conseils de surveillance et organes de Direction
- Identifier les obligations des employeurs en matière d'écarts salariaux en Europe et en France
- Identifier les conséquences du défaut de conformité et les risques encourus

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Contexte

- Principe d'égalité femme-homme : apparition et évolution au fil des années
- Parité au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance
- Parité au sein des organes de Direction
- Présentation de la Directive européenne

#### II. Obligations des employeurs en matière d'écarts salariaux en Europe et en France

- Obligations vis-à-vis des candidats
- Transparence des rémunérations en cours d'exécution du contrat

#### Pause

#### III. Conséquences du défaut de conformité & risques encourus

- Plusieurs sanctions existent déjà
- La Directive crée plusieurs mécanismes dont certains se confondront avec le droit existant
- La Directive aménage la charge de la preuve judiciaire

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Inclusion, égalité, diversité

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les composantes de l'Index Égalité femmes/hommes, y compris les indicateurs clés, les modalités de calcul et les obligations légales associées.
- Savoir collecter, analyser et interpréter les données permettant le calcul de l'Index Égalité au sein de l'entreprise, en mettant l'accent sur la correction des éventuels déséquilibres.
- Savoir mettre en place des actions correctives visant à améliorer la parité au sein de l'organisation.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Quel contexte ?
- II. Quel champ d'application
- III. Comment calculer les effectifs pour déterminer l'obligation de publier l'index ?

### Pause

- IV. Quelle période prendre en compte pour le calcul de l'index ?
- V. Quels sont les effectifs retenus dans les indicateurs ?
- VI. Quelle rémunération prendre en compte ?
- VII. Comment calculer chaque indicateur ?

### Déjeuner

- VIII. Comment calculer l'index ?
- IX. Quels sont les outils mis en place pour faciliter le calcul ?
- X. Que faire à la suite du calcul de l'index ?
- XI. Comment se mettre en conformité ?
- XII. Quelles sanctions ?

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

## Inclusion, égalité, diversité

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre juridique de l'égalité professionnelle en France
- Maîtriser les obligations en matière de parité au sein des Conseils d'administration, Conseils de surveillance et organes de direction
- Identifier sanctions encourues en cas de manquement au principe d'égalité professionnelle

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

I. Le principe d'égalité femme-homme : apparition et évolution au fil des années

II. L'égalité professionnelle dans le Code du travail

III. L'égalité professionnelle dans le Code de commerce

- La parité au sein des Conseils d'administration et des Conseils de surveillance
- La parité au sein des organes de direction

### Pause

IV. Les sanctions encourues en cas de manquement au principe d'égalité professionnelle

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Inclusion, égalité, diversité

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



# Mobilité internationale

## Objectifs pédagogiques

*Une entreprise qui rayonne en dehors de ses frontières doit être vigilante et anticiper les évolutions légales et réglementaires.*

- Comprendre les réglementations juridiques et administratives entourant la mobilité internationale des salariés en situation d'Outbound, incluant la gestion des visas, les obligations en matière de sécurité sociale, les contrats de travail internationaux, et les aspects liés à la fiscalité.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Faire le bon choix de mobilité
- II. Préparer le départ du salarié
- III. Déterminer la rémunération et le coût d'un expatrié
- IV. Déterminer la couverture sociale
- V. Appréhender la réglementation sociale et fiscale applicable à la gestion des salariés à l'international

### Pause

- VI. Gérer le retour du salarié
- VII. Risques contentieux liés à la mobilité

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Mobilité internationale

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du télétravail à l'international
- En maîtriser les impacts en droit du travail et en droit de la sécurité sociale
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Le télétravail à l'international, nouvelle forme d'organisation du travail
- II. Impact en droit du travail
- III. Impact en droit de la sécurité sociale et conséquences sur la couverture sociale complémentaire
- IV. Autres enjeux ( frais de transport, obligations en matière de santé et de sécurité, protection des données personnelles)

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Mobilité internationale

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les principes fondamentaux de la fiscalité internationale.
- Identifier les problématiques fiscales associées à la mobilité internationale.
- Gérer les obligations fiscales liées aux expatriés, impatriés et autres formes de mobilité.
- Connaître les mécanismes d'optimisation fiscale dans le respect des normes internationales.
- Assurer une conformité fiscale tout en minimisant les risques pour l'entreprise et ses salariés.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

de la I. Le cadre juridique des transferts

- Détachement & Expatriation

II. Aspects relatifs à la sécurité sociale

- Détachement & Expatriation

III. Aspects fiscaux en matière d'impôt sur le revenu

- Détermination résidence fiscale
- Impact et champ d'application de l'impôt
- Méthodes pour éviter la double imposition
- Imposition des salaires en situation de mobilité internationale

### Déjeuner

IV. Traitement fiscal et social français des primes et indemnités liées à la mobilité internationale

- Le régime fiscal des impatriés et ses conditions
- En matière de sécurité sociale et d'impôt sur le revenu
- Les non-résidents et leurs modalités d'imposition (retenue à la source)
- Le PAS et l'absence d'employeur en France
- Exemples pratiques

V. Autres aspects fiscaux

- Transfert de résidence fiscale et autres conséquences
- Risques d'établissement stable : grands principes

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

## Mobilité internationale

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les principaux points du droit du travail en France et les conditions du détachement en France
- Être en mesure d'opérer les formalités nécessaires à la mise en œuvre d'un détachement en France
- Connaître les dispositions impératives lors d'un détachement

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Les principaux points du droit du travail en France
- II. Les conditions du détachement

### Pause

- III. Les formalités à accomplir
- IV. L'application des dispositions impératives aux salariés détachés

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Mobilité internationale

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



# Rémunérations et avantages

## Objectifs pédagogiques

*La jurisprudence sur le régime des indemnités de rupture est abondante.*

- Comprendre les mécanismes juridiques et fiscaux régissant les indemnités de rupture, en mettant l'accent sur les différents types d'indemnités, les obligations légales, et les implications fiscales pour les employeurs et les dirigeants.
- Structuration de la rémunération des dirigeants : savoir comment structurer la rémunération des dirigeants en couvrant les divers éléments tels que les salaires, les bonus, les avantages en nature, et les plans de rémunération incitative et mettre en place les meilleures pratiques pour aligner la rémunération sur les objectifs stratégiques de l'entreprise tout en respectant les contraintes légales.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Régime applicable aux indemnités de rupture
- II. Rémunération des dirigeants

### Pause

- III. Précautions à prendre à l'arrivée des dirigeants
- IV. Cas de cumul de revenus transfrontaliers

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Rémunérations et avantages

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les différents mécanismes du partage de la valeur en entreprise
- Comprendre le cadre légal du partage de la valeur et les évolutions récentes introduites par la loi du 29 novembre 2023
- Maîtriser les étapes de la mise en place du partage de la valeur en entreprise

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Définition et formes du partage de la valeur
- II. Entreprises concernées et seuils d'application

### Pause

- III. Organisation des négociations en entreprise
- IV. Nouvelles règles introduites par la loi du 29 novembre 2023

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Rémunérations et avantages

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

*La participation en entreprise est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et a des impacts financiers importants.*

- Maîtriser la législation en vigueur régissant l'accord de participation en entreprise
- Développer des compétences juridiques spécifiques liées à la négociation et à la rédaction d'accords de participation
- Maîtriser les questions relatives aux calculs de la réserve, à la mise à la disposition de la participation pour les salariés, et aux traitements sociaux et fiscaux de la participation

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Les principes de la participation
- II. Conclusion et contenu de l'accord de participation
- III. Détermination de la réserve de participation
- IV. Mise à disposition de la participation pour les salariés
- V. Traitement social et fiscal de la participation

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Rémunérations et avantages

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



## Protection sociale et retraite

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'environnement juridique de la protection sociale complémentaire d'entreprise (PSC),
- Comprendre les conditions d'exonération,
- Identifier le contenu d'une décision unilatérale de l'employeur (DUE) Santé prévoyance (ou d'un accord collectif, le cas échéant)

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### Introduction

- I. Environnement juridique de la protection sociale complémentaire d'entreprise (PSC)
- II. Conditions d'exonération

#### Pause

- III. Contenu d'une décision unilatérale de l'employeur (DUE) Santé prévoyance (ou d'un accord collectif, le cas échéant)

#### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Protection sociale et retraite

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les conséquences juridiques et pratiques du transfert d'entreprise sur la protection sociale complémentaire (PSC), qu'elle soit issue :
  - d'accords collectifs,
  - ou
  - d'engagements unilatéraux de l'employeur.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### Introduction

#### I. Incidences du transfert d'entreprise

- Incidences du transfert d'entreprise sur la PSC établie par accords d'entreprise
- Incidences du transfert d'entreprise sur la PSC établie par un engagement unilatéral de l'employeur
- Incidences du transfert d'entreprise sur les contrats d'assurance en vigueur

#### Pause

#### II. Les implications pratiques

#### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Protection sociale et retraite

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser l'organisation et les modalités du régime de retraite de base et du régime de retraite complémentaire en France
- Connaître les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour bien préparer la retraite des salariés
- Obtenir un panorama des dispositifs d'épargne salariale / épargne retraite / assurance vie

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

I. Organisation de la retraite en France

II. Le régime de retraite de base (salariés, indépendants)

### Pause

III. Le régime de retraite complémentaire AGIRC ARRCO

IV. Conseils pratiques pour bien préparer sa retraite

V. Un revenu complémentaire à la retraite ?

Panorama des dispositifs d'épargne salariale / épargne retraite / assurance vie

Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Protection sociale et retraite

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les dispositions de la réforme des retraites et ses conséquences sur l'âge légal de départ, la durée d'assurance et la rupture du contrat de travail des seniors
- Être en capacité de gérer les fins de carrières des salariés : l'accompagnement, l'aménagement des conditions et du temps de travail
- Connaître les modalités du départ volontaire en retraite et la mise en place de nouvelles perspectives professionnelles aux seniors

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### I. Analyse de la loi et conséquences attendues

- Age légal et durée d'assurance
- La rupture du contrat de travail des seniors
- Conséquences immédiates de la réforme

### Pause

#### II. Gestion des fins de carrière : analyse des perspectives au vu de la réforme des retraites

- Accompagner les salariés à la préparation de la retraite
- Faciliter l'aménagement des conditions de travail et du temps de travail
- Le départ volontaire en retraite
- Offrir de nouvelles perspectives professionnelles aux seniors

### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Protection sociale et retraite

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



# Protection des données personnelles RH

*L'obligation de protection des données personnelles du salarié soulève de multiples problématiques en entreprise : garantir concrètement les droits d'accès, droit à l'effacement pour le salarié, assurer la conformité de l'entreprise dans toutes les situations de vie de l'activité (recrutement du salarié, fuite accidentelle de donnée, contentieux et saisie de données, enquête interne, fin du contrat de travail...).*

## Objectifs pédagogiques

- Compréhension du RGPD et de ses principaux aspects pertinents pour la gestion des ressources humaines.
- Intégration pratique : appliquer les principes du RGPD à la gestion quotidienne des données personnelles des salariés, en mettant l'accent sur la confidentialité, la transparence et le respect des droits individuels.
- Conformité et bonnes pratiques : promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection des données.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Quelles sont les obligations des responsables de traitement ?
- II. Quels sont les droits des salariés ?
- III. Précautions à prendre avant de mettre en œuvre un traitement de données salariées ?
- IV. Comment transférer les données hors de l'union Européenne ?

### Pause

- V. Principales applications pratiques en RH
- VI. Que faire en cas de violation de données ?
- VII. Comment réagir face à un contrôle de la CNIL ?
- VIII. Sanctions en cas de non respect

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Protection des données personnelles RH

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le RGPD et ses principaux aspects pertinents dans le cadre de la protection des données personnelles des salariés
- Appréhender les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'un recrutement, de la demande d'accès d'un salarié ou d'une alerte
- Savoir comment réagir lors d'un vol de données
- Maîtriser les dispositions permettant de concilier le droit de la preuve et le respect des données personnelle

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

#### Introduction

- I. Spécificités quant à la mise en place des traitements de données personnelles RH
- II. Comment garantir un traitement conforme des données personnelles recueillies lors du recrutement?
- III. Comment réagir à une demande d'accès aux données personnelles exercée par un salarié ?
- IV. Le droit d'accès des salariés aux courriels

#### Pause

- V. Quels sont les droits du lanceur d'alerte à l'accès à des données personnelles?
- VI. Comment réagir face à un vol de données?
- VII. Comment concilier droit de la preuve et respect des données personnelles?

#### Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Protection des données personnelles RH

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

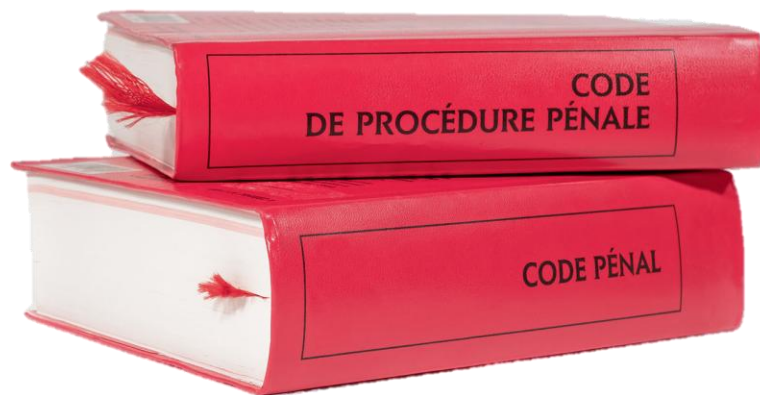
**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)



## Contentieux et droit pénal du travail

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du contentieux du licenciement
- Maîtriser les différentes étapes du contentieux et les premières actions à mener
- Maîtriser les différentes étapes de la négociation en vue d'une issue amiable
- Maîtriser les différents aspects du contentieux du licenciement devant le Conseil de Prud'hommes et devant le Tribunal administratif

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

Introduction: Statistiques sur le contentieux du licenciement

I. Premiers réflexes

II. La négociation d'une issue amiable

Pause

III. Le contentieux du licenciement devant le Conseil de prud'hommes

IV. Le contentieux du licenciement devant le Tribunal administratif

V. Cas pratiques

Questions / Réponses



### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Contentieux et droit pénal du travail

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Objectifs pédagogiques

*Cette formation vous permet de maîtriser l'éventail des risques pénaux encourus par les dirigeants d'entreprise :*

- Maîtriser les mécanismes d'engagement de la responsabilité pénale et les conséquences pour les dirigeants, cadres et responsables.
- Comprendre les enjeux de la délégation de pouvoir.
- Comprendre les mécanismes contentieux en cas d'engagement de la responsabilité
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

- I. Introduction
- II. Les principes de la personne morale
- III. Les dirigeants

### Pause

- IV. Les formes de poursuite
- V. La procédure
- VI. Le procès

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Contenu et droit pénal du travail

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

# Arrêt de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 : quelles conséquences sur le droit à la preuve ?

## Objectifs pédagogiques

*Cette formation vous permet de maîtriser les nouvelles dispositions résultant de l'arrêt de l'Assemblée plénière du 22 décembre 2023 et ses conséquences sur le droit à la preuve :*

- Comprendre le revirement de jurisprudence en la matière et ses conséquences
- Être en capacité de mieux appréhender la valeur des éléments de preuves dans le cadre d'une procédure disciplinaire ou contentieuse.

## Programme de formation

### Présentation – Recueil des besoins

I. Revirement de jurisprudence : comment en est-on arrivé là ?

- Recevabilité des preuves déloyales : deux positions antagonistes
- Une évolution sous l'influence de la CEDH
- Arrêt du 22 décembre 2023 : revirement de jurisprudence sur la recevabilité de la preuve déloyale en matière civile

### Pause

II. Les conséquences pratiques

- Principe maintenu : la nécessité de disposer d'éléments de preuves licites et loyaux
- Quelle position adopter en tant qu'employeur à la suite de cet arrêt ?
- Un droit à la preuve sans limite à la disposition du salarié ?

### Questions / Réponses



#### Contact

Tél.: 01 86 26 27 42

[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

[www.ogletree.fr](http://www.ogletree.fr)



#### Durée

½ journée

à personnaliser selon les besoins

## Contentieux et droit pénal du travail

**Public :** PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

**Prérequis :** public professionnel

**Niveau d'expertise :** Expert

**Modalités d'accès à la formation :** merci de nous consulter

#### Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

#### Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

## Des formations adaptées à vos besoins

Ogletree Deakins est un cabinet d'avocats dédié au droit social qui accompagne les employeurs dans toutes les opérations quotidiennes ou exceptionnelles nécessitant une grande expertise.

Nos formations s'adressent à un **public averti de professionnels du droit et des relations sociales en entreprise**.

Ces sessions de formation permettent également d'**échanger entre vous et avec nos avocats formateurs sur vos problématiques « terrain » concrètes**.

Ce catalogue a vocation à vous présenter la palette de **nos compétences et de nos savoir-faire**.

Afin de **répondre de manière concrète à vos besoins**, nous avons construit des modules de formation autour des thématiques qui intéressent nos clients.

**Nous pouvons également vous proposer des formations construites sur mesure** et totalement adaptées à votre demande. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre attache avec notre service Formation : nous vous adresserons alors un questionnaire afin de nous permettre de déterminer le contexte social de votre entreprise. Dès lors, une proposition de formation accompagnée d'un devis vous sera communiqué.

Aussi, nous vous invitons à prendre attache avec notre cabinet afin de **construire ensemble l'offre de formation la plus adéquate à votre contexte social**. A cette fin, un questionnaire vous sera adressé afin de spécifier les particularités de votre entreprise (convention, accords d'entreprise, usages, besoins particuliers).

## Nos prochaines sessions

Des sessions de formation inter-entreprises sur les différentes thématiques précitées peuvent être organisées dans nos locaux (au 58 bis rue La Boétie 75008 Paris), sous réserve de l'inscription d'un minimum de 10 participants.

**Merci de nous contacter afin de connaître les dates de la prochaine session de formation sur la thématique souhaitée :**

tél. : +33 1 86 26 27 26 / [formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)

## Nos tarifs

### Formations Inter-entreprises

En présentiel dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes), ou en distanciel via le logiciel Teams

Groupes de 10 participants au minimum

#### Tarifs par participant :

Demi-journée : 500 € HT  
(9h30-12h30)

Journée : 1.000 € HT  
(9h30-12h30 / 13h30-16h30)

### Formations Intra-entreprises

- **Contenu de formation adapté à la situation de l'entreprise**
- **Cas pratiques sur mesure, adaptés au client**

En présentiel :

- dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes),
  - ou dans vos locaux
- ou en distanciel via le logiciel Teams

#### Tarifs :

Le programme et la durée des formations sur-mesure sont totalement adaptés à vos besoins. Prenez contact avec nous afin de co-construire votre formation.

- Vous avez des questions sur notre catalogue de formation ou des demandes spécifiques ?
- Vous souhaitez des conseils pour identifier vos besoins en formation ?
- Vous avez des suggestions, des remarques ou des axes d'améliorations à proposer ?
- Vous souhaitez formuler une réclamation?

Contactez-nous via notre formulaire en ligne en cliquant [ici](#)  
ou prenez directement attache avec notre coordinatrice Formation :



Ludivine Pirault  
Coordinatrice Formation  
[formation@ogletreedeakins.com](mailto:formation@ogletreedeakins.com)  
+33 1 86 26 27 26

Restons connectés : Ogletree France



Ogletree.fr

**Ogletree Deakins** | Avocats dédiés au droit social

**EUROPE**

Paris / Lyon / Nantes / Bordeaux  
Londres / Berlin / Munich

**AMERIQUES**

Atlanta / Austin / Baltimore / Birmingham / Boston / Buffalo / Charleston / Charlotte / Chicago / Cleveland / Columbia / Columbus / Dallas / Denver / Detroit (Metro) / Greenville / Houston / Indianapolis / Kansas City / Las Vegas / Los Angeles / Memphis / Mexico City / Miami / Milwaukee / Minneapolis / Montréal / Morristown / Nashville / New Orleans / New York City / Oklahoma City / Orange County / Philadelphia / Phoenix / Pittsburgh / Portland (ME) / Portland (OR) / Raleigh / Richmond / Sacramento / Salt Lake City / San Antonio / San Diego / San Francisco / Seattle / St. Louis / St. Thomas / Stamford / Tampa / Toronto / Torrance / Tucson / Washington, D.C.